



## litige avec un annonceur de site de vacance

Par **Prudon**, le **21/04/2012** à **16:52**

Bonjour

J'ai inscrit mon gîte pour une mise en location vacance sur un site gratuit. Après quelques mois d'utilisation sur mon espace membre est apparu: "votre annonce arrive à expiration pour la renouveler cliquer ici", croyant toujours en la gratuité du site j'ai cliqué. Est apparu alors une page avec deux inscriptions une payante pour une somme de 36 euros et l'autre inscription gratuite. La payante était déjà cochée et je ne pouvais pas décocher de même que la gratuite ne pouvait pas être cochée. Ne voulant pas d'inscription payante j'ai quitter la page et fermé mon espace membre simplement. Cela c'est passé en décembre 2011. Depuis le mois de janvier je reçois régulièrement de cet annonceur des courriels qui me demande de payer cette soit disant commande. Cet annonceur ne prend pas de carte en paiement seulement des chèques ou virements. Il me menace d'envoyer ma facture à une société de recouvrement etc.....

Je n'ai jamais reçu de courriel en retour pour demander confirmation de ma soit disant commande qui, si cela avait été le cas j'aurais refusé.

Cet annonceur a-t-il le droit de me réclamer cette "commande" que je n'ai jamais confirmé.  
Merci de vos réponses.

Par **Laure11**, le **21/04/2012** à **19:53**

Bonjour,

Laissez-le vous écrire et ne tenez pas compte de ses courriers.  
Une société de recouvrement ne pourra rien faire.

Ne lui répondez même pas.

Cordialement.